

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 95

présenté par
M. Ciotti, rapporteur
au nom de la commission des lois
saisie pour avis

ARTICLE 19

Dans l'alinéa 13 de cet article, après le mot :

« Améliorer »,

insérer les mots :

« et clarifier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.